

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 13 DECEMBRE 1971

VERIFIER AU MOMENT DU
DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

DECLARATION A L'APPEL DES
MOTIONS, LE SECRETAIRE D'ETAT
AUX AFFAIRES EXTERIEURES,
L'HONORABLE MITCHELL SHARP,
CHAMBRE DES COMMUNES, LE 13
DECEMBRE 1971

"EUROPE"

Monsieur l'Orateur,

Au cours des trois jours que j'ai passés à Bruxelles, la semaine dernière, j'ai assisté à la réunion de décembre des Ministres du Conseil de l'OTAN, poursuivi nos entretiens avec la Commission économique européenne et tenu des consultations avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Schumann, et le ministre des Affaires étrangères par intérim de Grèce, M. Palamas.

L'Europe occidentale est aujourd'hui le théâtre d'événements politiques dynamiques, avec l'entrée prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et sa participation déjà active aux conseils de la Communauté. Et au moment même où l'on engage les négociations finales sur l'expansion et la diversification de la Communauté, on tient des négociations entre l'Est et l'Ouest sur le statut de Berlin et l'on prend des mesures encourageantes concernant l'établissement d'un modus vivendi entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique d'Allemagne. La conjonction de ces événements modifie la structure de l'Europe en lui assurant des fondements économiques plus solides et un climat politique plus sain.

Les progrès accomplis dans les négociations touchant Berlin sont certes les plus remarquables. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Berlin est le pivot de la confrontation Est-Ouest, tout comme les relations difficiles entre la République fédérale et la République démocratique constituent la pierre d'achoppement de toute détente.

Sans l'appui efficace de l'OTAN, le Chancelier, M. Brandt, n'aurait pu prétendre à la qualité de négociateur à part entière pour conclure les traités avec l'Union soviétique et la Pologne. Il en va de même pour la République fédérale, qui n'aurait pu espérer en arriver à la formulation d'un modus vivendi acceptable avec la République démocratique.

La réunion de l'OTAN doit être étudiée dans le cadre de cette évolution positive du centre de l'Europe. L'Alliance, tout comme l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie, est principalement intéressée par la convocation d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par la négociation de réductions mutuelles et équilibrées des forces.

Les Ministres ont réaffirmé la position qu'ils avaient adoptée à la réunion de juin, soit que les pays de l'OTAN participeront aux travaux multilatéraux préparatoires à une Conférence dès que les entretiens sur Berlin mèneront à la conclusion d'une entente satisfaisante pour toutes les parties. Les Ministres ont par ailleurs accepté de rester

en contact avec le Gouvernement finlandais, qui a offert d'être l'hôte d'entretiens à ce sujet à Helsinki. On s'est déjà entendu sur deux étapes préliminaires d'un règlement de la question de Berlin et l'Union soviétique a indiqué son intention de conclure des accords finals, sous réserve de ratification des traités de Varsovie et de Moscou. On s'attend à ce que la ratification ait lieu au cours des prochains mois.

Mais ce qui est important, en réalité, c'est le processus déclenché par l'idée d'une Conférence. Quels que soient ses résultats et à quelque moment qu'elle se tienne, la Conférence est seulement un élément d'un processus de négociation de plus ample envergure. Les gains importants que j'ai constatés en Europe centrale s'appuient sur la réaliste "Ostpolitik" du chancelier Brandt. Mais je me demande si on les aurait obtenus si l'idée de la Conférence n'avait pas été acceptée en principe et si l'OTAN n'avait pas fait de l'élément de Berlin une condition préalable essentielle d'une réunion de ce genre. Il arrive assez souvent, en diplomatie, qu'un mouvement vers un certain but, soit, dans le cas présent, la tenue de la Conférence, déclenche lui-même la solution de vieux problèmes. Il se peut donc fort bien que la Conférence mette les choses en marche dans la direction d'un relâchement des tensions.

A l'égard des réductions mutuelles et équilibrées des forces, l'Alliance a pris note avec regret de l'absence de réaction soviétique à l'offre d'envoyer à Moscou un explorateur en la personne de M. Brosio, ancien secrétaire général de l'OTAN. Cette proposition fut faite par le Canada à la réunion de juin. Au cours des dix derniers jours, M. Breznev et M. Kossyguine ont exprimé de nouveau l'intérêt de l'URSS touchant les réductions des forces, mais se sont bornés à des généralités. Si les Soviétiques consentaient à recevoir l'explorateur, on pourrait alors faire des progrès positifs et rapides vers des négociations de fond. La réticence soviétique dénote, je crois, le fait que les Russes et leurs amis n'ont encore élaboré ni leur position de procédure ni leur position de fond sur le problème des réductions mutuelles et équilibrées des forces et éprouvent vraiment des difficultés à définir leur réaction possible.

Aux yeux de l'Alliance, la réduction des forces n'est pas une condition préalable à la tenue d'une conférence, mais les Ministres estiment que si l'on veut que la Conférence s'attaque efficacement aux problèmes de la sécurité en Europe, elle doit s'occuper comme il convient de mesures visant à réduire la confrontation militaire.

Les ministres ont pris note des tensions que

créait pour l'Alliance la persistance des problèmes monétaires et commerciaux des pays membres. Sur la proposition du Canada, il a été décidé que ces problèmes seraient maintenus à l'étude.

Mes entretiens avec M. Malfatti, président de la Commission économique européenne, avec M. Mansholt, vice-président, et d'autres personnalités, ont eu lieu à une date particulièrement appropriée, à la veille de l'examen, par le Conseil des ministres, des propositions américaines visant à une solution des problèmes monétaires et commerciaux actuels. J'ai dit à M. Malfatti, comme je l'ai dit à M. Rogers à Washington il y a une semaine, que le Canada est prêt à contribuer à un règlement général mais ne considère pas comme possibles ni souhaitables des négociations bilatérales tendant à la levée de la surtaxe.

J'ai insisté, devant la Commission, sur l'intérêt porté par le Canada à une libéralisation du commerce et j'ai exprimé l'espoir qu'une fois les difficultés actuelles surmontées, la Commission consentirait à prendre des initiatives dans ce sens.

J'ai également abordé à la Commission les problèmes précis d'accès au Marché commun pour les produits agricoles et forestiers canadiens, notamment la graine de colza.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai constaté un plus grand sens des réalités dans l'attitude de la Commission vis-à-vis du Canada au cours de l'année écoulée. On y a aujourd'hui une conception beaucoup plus claire de l'identité du Canada, de sa position dans le monde du commerce et on n'a plus tendance à confondre notre pays avec les Etats-Unis. Ce changement d'attitude est la conséquence directe des échanges fréquents et très francs que nous avons eus avec la Commission et avec les ministres qui composent le Conseil. Ces échanges vont se poursuivre et, à ce sujet, j'ai insisté auprès de M. Malfatti, et de ses collègues sur le fait que le Canada désirait voir ses consultations avec la Communauté devenir plus systématiques. Cela n'est pas facile à réaliser, d'autant plus que ces consultations au niveau ministériel, comme celles que nous avons avec nos principaux partenaires commerciaux, les Etats-Unis et le Japon, doivent se faire avec un Conseil des Ministres qui se compose aujourd'hui des ministres des affaires étrangères de six pays, de dix bientôt. En attendant de parvenir à ce but final, nous travaillons en vue de tenir des consultations régulières avec la Commission tout en défendant nos intérêts dans des consultations bilatérales avec les ministres des pays membres de la Communauté. J'ai également parlé de la mise sur pied d'un mécanisme consultatif avec le Ministre des Affaires étrangères de France, M. Schumann.

Cet entretien avait lieu dans le cadre d'une série de rencontres qui nous permettent d'examiner nos intérêts communs sous leurs divers aspects et notamment nos responsabilités en tant que grandes nations francophones du monde.

En quittant le Canada, j'avais l'intention de voir M. Palamas, ministre des Affaires étrangères par intérim de Grèce mais en fin de compte c'est à sa demande que la rencontre a eu lieu. Il désirait insister auprès de moi sur la nécessité, pour le Canada, de continuer à apporter sa contribution à la Force des Nations Unies à Chypre. Je lui ai expliqué la position canadienne, c'est-à-dire que nous sommes d'accord pour laisser nos forces à Chypre aussi longtemps que nous croirons à l'utilité de leur présence en vue de favoriser une solution au conflit mais non pour permettre aux adversaires en présence de remettre indéfiniment le règlement de la situation.

J'ai fait connaître à M. Palamas les graves préoccupations que de nombreux Canadiens ressentent au sujet de la situation qui existe en Grèce. Je l'ai exhorté à reconnaître la nécessité, si le gouvernement grec attache du prix à l'opinion d'autrui, de respecter sa parole. J'ai laissé entendre que des élections constitueraient un grand pas dans cette direction. Je peux assurer la Chambre que M. Palamas n'a pas le moindre doute sur la profondeur et l'importance de l'intérêt que le Canada attache au retour de la démocratie en Grèce.

M. l'Orateur, je désire maintenant déposer le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'Alliance de l'Atlantique Nord et je propose, avec l'assentiment de la Chambre, de le faire imprimer en annexe au Journal officiel.